

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unité	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES						
EP1 : Communication technique.	UP1	4	C.C.F.*		Ponctuelle écrite	3 H
EP2 : Réalisation.	UP2	9 (1)	C.C.F.		Ponctuelle	8 H (2)
UNITES GENERALES						
EG1 : Français et histoire - géographie	UG 1	3	C.C.F.		Ponctuelle Ecrite et orale	2H15
EG2 : Mathématiques- Sciences	UG 2	2	C.C.F.		Ponctuelle écrite	2H
EG3 : Education physique et sportive.	UG 3	1	C.C.F.		Ponctuelle	
Epreuve facultative : Langue vivante étrangère (3)	UF		Ponctuelle orale	20min	Ponctuelle orale	20min

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

* Contrôle en cours de formation